

**Bureau du 3 février 2003**

**Décision n° B-2003-1110**

commune (s) : Vénissieux - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Lyon 8°

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments-service bâtiment- fait parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de démolir.

Il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Permis de démolir :**

- *Vaulx en velin* :

. rue Jacquard (pôle de loisirs) ;

- *Vénissieux* :

. 14, chemin de la Glunière (vétusté) ;

- *Villeurbanne* :

- . 2, 4, rue Jara (pôle de loisirs),
- . 16, place des Maisons Neuves (voirie),
- . 10, 12, place des Maisons Neuves (voirie),
- . 9, 11, route de Genas (voirie) ;

- *Lyon 8°* :

. 20, 20 bis, rue Henri Barbusse (urbanisme) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,